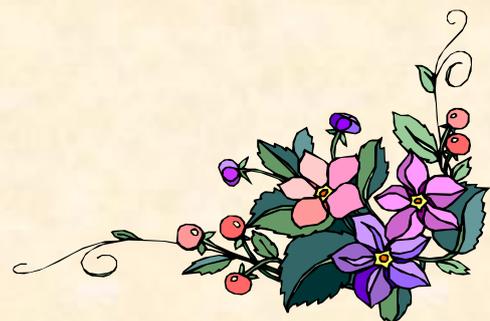
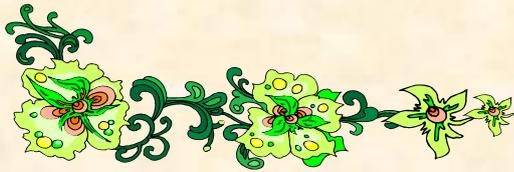




~Bulletin municipal~

Edition 2013

~Saint Pal de Senouire~



L'équipe municipale vous propose ce bulletin annuel pour vous informer de la vie de notre commune.

Toute l'équipe municipale reste à votre écoute. N'hésitez pas à contacter le Maire, les Adjoints, les Conseillers Municipaux ou le Secrétaire.

Les informations contenues dans ce bulletin concernent les sujets traités en réunions publiques.

Le bulletin est fidèle au rendez-vous de l'été. Si des personnes étaient oubliées dans la distribution, des exemplaires sont mis à disposition en mairie.

Tous les participants à l'élaboration du bulletin sont remerciés pour leur implication. Bonne lecture...

OUVERTURE DU SECRETARIAT AU PUBLIC

Le mercredi

de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h

Téléphone : 04.71.00.91.93 ou 06.85.96.49.46

Télécopie : 04.71.00.11.17

Courriel : mairie-stpaldesenouire@wanadoo.fr

Alain FOUILLIT reçoit sur rendez-vous.

TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

VOIRIE

PISTE FORESTIERE VEDIERES/LAS RENOUX

Contact a été pris avec la commune de Collat pour arrêter les modalités de rénovation de la piste forestière Védières/Las Renoux avec création d'une plateforme.

Le Conseil Municipal a donné son accord de principe pour le projet mais il faudra fixer le pourcentage des frais revenant à Saint Pal et l'organisation de l'entretien à venir.

Le Conseil Municipal souhaiterait ne pas dépasser, comme participation de la commune de St Pal de Senouire, 30% des futurs travaux d'entretien ou de rénovation.

CHEMIN LA BASTIDE

Les travaux d'exploitation des bois sur le secteur du village de La Bastide sont enfin terminés.

Suite aux visites sur le terrain, et après compte rendu des divers contacts et réunions, le Conseil Municipal a décidé la remise en état de la route. L'entreprise Eurovia a été chargée des travaux. Une négociation a

eu lieu pour fixer la part revenant à la commune et celle revenant à l'entreprise de débardage.

Les contacts n'ont pas cessé avec l'entreprise responsable de l'exploitation des bois sur le secteur du village de La Bastide. Il s'agissait d'obtenir la remise en état de la route comme elle était avant les travaux forestiers.

Deux constats d'huissier ont été dressés, un d'avant débardage et un de fin de travaux.

Après de longues tractations, l'entreprise a accepté de prendre à sa charge la partie des réparations des dégradations constatées à la fin de son chantier de débardage.

Les travaux de rénovation de chaussée sont terminés. Un dernier enduit bicouche goudron a été posé.

Il a été possible de demander le versement de la subvention DETR 2011.

LIMITATION TONNAGE

Le Conseil Municipal a lancé une étude de limitation de tonnage sur la route de La Bastide. Les services techniques ont été contactés au titre de l'ATESAT (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire). La Commune de La Chapelle Bertin a étudié la possibilité de faire de même sur son territoire.

En conclusion de ces réflexions la limitation à 15 tonnes sur la route d'accès à la Bastide a été décidée et la signalisation est posée.

REGLEMENTATION DE VOIRIE

Une réflexion est lancée pour régler l'utilisation des voies et chemins de la Commune. En effet nous avons déploré des dégradations pendant des travaux forestiers de la part de deux entreprises.

Il a été évoqué l'intérêt qu'il y aurait à avoir une démarche intercommunale au niveau de la Communauté de Communes.

CHEMIN DU BREUIL

L'entreprise Locussol a répondu à la demande de la commune pour remettre en état le chemin dégradé par son intervention dans les bois du secteur du Breuil.

PONT DU BREUIL

Une intervention de curage sous le pont submersible du Breuil a été effectuée en accord avec les responsables de la Pêche dont les directives ont été respectées.



PONT DE LAMOTHE

En collaboration avec la DDT (Direction Départementale du Territoires) de Brioude dans le cadre de l'ATESAT, une étude de sécurisation du pont sur la Senouire au lieu-dit Lamothe a été lancée. Le Conseil Municipal a pris connaissance des conclusions de l'étude qui préconise des travaux. L'entreprise Vernet a été retenue et son devis accepté.

COUPEES D'EAU

Il a été réalisé l'équipement en Reverdo (pose ou repose) sur les chemins de Clersanges et La Bastide.

CHEMIN DE COMBE

Pour permettre le débardage des bois desservis par le chemin de Combe, une mise en forme pour passage d'engin forestier a été décidée. Les propriétaires riverains ont été contactés pour finaliser le projet.



RENOVATION CHEMINS

Le chantier de rénovation des chemins est terminé : Clersanges, Fosse et La Bastide (captage eau). L'entreprise Charrat a été chargée des travaux. L'entreprise Reverdo a été retenue pour l'équipement en coupées d'eau. La subvention CG2D est versée.

CHEMIN DE FOSSES

Le chemin de Fosses est en partie sur la

commune de St Pal de Senouire et en partie sur la commune de Sembadel. Il y a 220 m à moitié sur St Pal de Senouire et Sembadel et 64 m en totalité sur Sembadel.

Il a été décidé un élargissement de ce chemin. Une réunion s'est tenue sur le terrain le 21 mars 2012 en présence des représentants des deux communes et des propriétaires riverains. Après accord des personnes concernées les travaux ont été réalisés. Des rencontres avec M. Fayet représentant de la Municipalité de Sembadel et les représentants de St Pal de Senouire se sont déroulées pour fixer les termes des conventions.



La commune de St Pal de Senouire s'est chargée de faire réaliser et de régler les travaux tout en informant la commune de Sembadel des coûts. Par convention, la participation de la commune de Sembadel a été calculée sur le H.T. moins le montant CG2D de St Pal de Senouire et au prorata des mètres linéaires sur le territoire de sa commune.



Au terme de ces études et de ces travaux 3 conventions liant les deux communes ont été

approuvées par les deux conseils municipaux et signées par les deux maires :

1. Partage des frais de l'élargissement et de l'empierrement du chemin ;
2. Partage des frais de l'enrobé goudron et des frais de fourniture et pose d'un fossé et des coupées d'eau pluviale type «Reverdo» ;
3. Partage de l'organisation de l'entretien de la voie : passage de l'épareuse tous les deux ans, curage des «Reverdo», respect de l'entretien des murs par les propriétaires riverains, travaux de remise en état (chaussée, fossés et accotements), limitation tonnage à 7,5 tonnes

TRAVAUX DE LA COMMISSION

La Commission Travaux Voies et Réseaux s'est rendue sur les différents chantiers de voirie qui viennent de se terminer.

Le Conseil Municipal a approuvé les conclusions de la commission.

Clersanges (chemin) : réserve sur l'épaulement de la pierre, éboulement dans un fossé.

Fosse (chemin) : réserve sur l'épaulement de la pierre, manque de coupées d'eau provisoires.

La Bastide (chemin du captage) : réserve sur l'épaulement de la pierre.

Combelles : à finir le prolongement du tuyau.

Combe (mise en forme) : pas de remarque.

Clersanges (fossé) : pas de remarque.

Les modifications ont été réalisées par les entreprises.





AGRICULTURE

Le Maire ne peut que constater que les agriculteurs locaux disparaissent sur la Commune. Une arrivée en force d'agriculteurs extérieurs à la commune et de canton voisin est à noter. Cela risque de poser des problèmes pour l'entretien des chemins ruraux qui est une charge financière très lourde pour les petites communes.

D'autres solutions seront peut-être mises à l'étude.

LE CHOMET

Alain Fouillit, maire de St Pal de Senouire, Thierry Dieu, Conseiller Municipal et Gérard Chapelle, Maire de Monlet, se sont rencontrés pour résoudre divers problèmes de déneigement sur le village du Chomet.

CHEMIN FORESTIER VEDIERES

Un projet de rénovation avait été abandonné en 2010 car il manquait l'accord d'un propriétaire.

Cette autorisation vient d'être donnée avec beaucoup de retard.

Il est décidé de relancer l'étude sachant toutefois que les aides risquent d'être moins intéressantes actuellement.

SCHEMA DESSERTE FORESTIERE

Alain Fouillit a présenté le projet de desserte forestière sur la Communauté de Communes.

DEBROUSSAILLAGE ET FOSSES

Une étude a été lancée pour la campagne 2013.

DENEIGEMENT 2012/2013

Le bilan de la saison 2012/2013 a été dressé et le coût est de 6 777 Euros (39 h de gravillonnage, 10 h de balayage, 52 h de déneigement, 71 t de pouzzolane et du carburant).

Une modification pour le village de Combelles est à l'étude pour l'hiver prochain. Il s'agirait d'un échange de service avec la Commune de Sembadel. Sembadel déneigerait Combelles et St Pal déneigerait Hierbette. Rien n'est arrêté et la réflexion continue. Une convention écrite sera arrêtée en concertation avec Sembadel.

DETR 2013 Dotation d'Equipeement Territoires Ruraux

Par arrêté préfectoral une aide de 20% a été attribuée pour le projet des rues de Juillard, Combelles et Serres. Le Conseil Municipal remarque que les subventions sont en baisse et que l'année dernière rien n'avait été obtenu. La voirie demeure une charge lourde pour les communes et l'entretien est impératif pour la sécurité et la bonne circulation des habitants. Une petite commune pourra-t-elle encore longtemps prendre ses grosses réparations en charge ? Il faut aussi et pour les mêmes raisons, redoubler de vigilance sur le respect des voies, notamment lors des travaux forestiers.

Le mercredi 26 juin, la Commission Communale s'est réunie pour l'ouverture des plis. Suite à la présentation des conclusions de cette étude, c'est l'entreprise la «moins disante», Eurovia, qui a été retenue. Les travaux sont prévus en septembre 2013.

EMPLOIS PARTIELS

En collaboration avec la Direction Départementale des Territoires, la Commission Communale s'est rendue sur le terrain pour établir la liste des emplois partiels à faire réaliser cette année sur la voirie communale. Un programme a été proposé et accepté par le Conseil Municipal.

BOISEMENT

BOISEMENT COMBELLES

Un boisement en zone interdite dans le secteur de Combelles a été étudié par les services du Conseil Général. Le propriétaire a été contacté par les

services du Conseil Général pour régulariser la situation.



PLAN DE DEVELOPPEMENT DES MASSIFS DE LA CHAISE DIEU

Le Maire a informé qu'une réunion s'est tenue à Félines. Il a été évoqué les propos tenus après la réunion par des personnes de la Communauté de Communes.



ACHAT MATERIAUX

Le Conseil Municipal a décidé de contacter l'entreprise Charrat pour la fourniture et la livraison de pierres 0/31,5. Ces matériaux seront mis en réserve pour les futures petites réparations de voirie.

VILLAGE DU BREUIL

Une réparation de traversée de chemin est à effectuer. Le propriétaire riverain sera contacté pour qu'il effectue les travaux à sa charge. L'empierrement sera pris en charge par la commune.

DEBROUSSAILLAGE DU BOURG

L'entreprise Millet est intervenue pour le débroussaillage du bourg et du cimetière pendant

l'absence de l'agent technique communal. Merci pour la réactivité et le sérieux de l'entreprise.

PLANTATION

Le Conseil Municipal a procédé à la plantation du chêne pédonculé offert par le Conseil Général de Haute Loire à l'occasion des vœux 2013.



LES BÂTIMENTS

CHEMINEE ANCIEN PRESBYTERE

La Commission Travaux a étudié le projet au cours d'une réunion de travail.

Le Conseil Municipal a approuvé le projet de création d'un conduit de cheminée à l'ancien presbytère. Les devis ont été étudiés.

L'entreprise Vernet a été retenue et les travaux ont été achevés.

TRAVAUX

Pour terminer le projet Bâtiment inscrit au Contrat Global de Développement Durable du Département relayé par la Communauté de Communes, le Conseil Municipal a décidé de retenir l'entreprise Beysac pour les travaux à la Mairie.

Les travaux d'isolation des combles de la mairie sont achevés. La fenêtre n'a pas été changée car cela n'était pas nécessaire.

La subvention CG2D a été versée.

NETTOYAGE MAIRIE

L'entreprise multi service 43, a fait passer un devis concernant le nettoyage de la mairie suite aux travaux, vérifications et changement des néons et la mise en place d'étagères pour le stockage des archives dans les combles. A l'unanimité, le devis a été approuvé et l'entreprise est intervenue.

TRAVAUX MAIRIE

Il est décidé l'équipement de la troisième pièce de la Mairie. L'entreprise de menuiserie Moutte est retenue pour la pose d'étagères, de rayonnages et d'un plan de travail.

TRAVAUX DIVERS

RUISSEAU CLERSANGES

Un curage de ruisseau le long d'un chemin cadastré a été décidé au village de Clersanges. Il est régulièrement dégradé par des personnes extérieures à la Commune.

VILLAGE DE COMBRES

Pour le projet de redressement du virage de la rue de Combres, Alain Fouillit a évoqué les contacts et discussions avec le propriétaire concerné.

VILLAGE DE COMBELLES

Le drain du village a été débouché.

ECLAIRAGE PUBLIC

Dans un cadre plus général d'allègement des dépenses publiques et d'économie d'énergie, le Conseil Municipal a décidé la réduction du temps d'éclairage du bourg. Gilles Vessayre et Alain Fouillit sont chargés de contacter l'entreprise et d'étudier la pose d'une horloge commandant l'arrêt de l'éclairage de certaines lampes aux heures de la nuit les moins fréquentées.

ILLUMINATION NOEL

L'entreprise Baylot de La Chaise Dieu a été retenue pour la fourniture et la pose des illuminations de Noël au Bourg.

SALLE DES FETES

Une barrière fragilisée devant la salle des fêtes sera remplacée pour assurer la sécurité du secteur.

EMPLOIS COMMUNAUX

PLAN DE FORMATION

La Commune a décidé de retenir pour ses agents le plan de formation territorialisé du Pays de Lafayette organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

PROTECTION STATUTAIRE

La commune a adhéré pour l'agent technique à la convention de participation portant sur les risques Prévoyance (incapacité de travail, invalidité, décès pour les employés) signée par le CDG43 avec le groupement Intériale.

EMPLOYES COMMUNAUX

Pour la fin de l'année 2012, le Conseil Municipal a accordé un bon d'achat de 100 euros aux employés communaux. Ce geste reflète la grande satisfaction des élus pour le travail effectué.

La Prime d'Intéressement n'est pas mise en place. Le personnel communal conservera le bénéfice du système actuel.

IRCANTEC

Suite à la remarque du Trésorier, pour mettre en conformité le traitement du secrétaire de mairie, les cotisations seront versées à l'IRCANTEC.

MATERIEL

Diverses fournitures ont été achetées pour l'agent technique : pulvérisateur, balai, etc...

MISSIONS CENTRE DE GESTION

Les différentes missions du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ont été présentées.

Notamment, le Conseil Municipal a souhaité approfondir l'étude de la convention Prévention et Sécurité. Si la proposition du Centre de Gestion n'a pas été retenue, cette réflexion a abouti sur l'élaboration d'un cahier de consignation de l'évaluation des risques professionnels établi pour l'agent technique.

TRAVAUX D'ENTRETIEN

Paul Devidal, Agent Technique, se charge des travaux d'entretien courant à la satisfaction du Conseil Municipal. Entre autres, des peintures des volets ont été refaites et des interventions ont été programmées à la fontaine de Combelles et pour un panneau directionnel «La Bastide» à reposer. Encore une fois, une disparition de panneau a été constatée sous le village de Molimard.

ECOLES ET JEUNESSE

REFORME DU RYTHME SCOLAIRE

Le conseil municipal s'est opposé à la réforme du rythme scolaire concernant la mise en place de la semaine de 4 jours et demi.

PARTICIPATION PISCINE

Le Conseil Municipal a accepté la participation financière aux séances de piscine organisées par l'école élémentaire de La Chaise Dieu.

CAMP SCOUT

Du 7 au 14 juillet un camp scout a été organisé sur la Commune.

ACTIVITES ENFANTS POUR NOEL

Elise Giroux a mené à bien un projet d'activités destinées aux enfants de la commune pour la fin de l'année. En collaboration avec Mme Cerqueira, il s'agissait d'ateliers de petits bricolages, décorations, petits objets de Noël... La salle communale a été prêtée pour cette occasion. Le Comité des fêtes a participé à l'organisation de ces rencontres. Les réalisations ont été présentées à l'occasion de la galette et des vœux de la Municipalité.



SYNDICAT DEPARTEMENTAL ENERGIES

ENFOUISSEMENT LIGNE ELECTRIQUE

Des travaux d'enfouissement de la ligne haute tension et de pose d'un transformateur dans le secteur du village de Combres vont se dérouler prochainement. Ces travaux d'utilité publique sécuriseront l'alimentation électrique et supprimeront, entre autres, les coupures en cas de fort vent ou de chute de neige importante. Les plans sont à la disposition des administrés en Mairie aux heures d'ouverture.

LOCATIONS

FIN LOCATION GERBEAU

Suite au départ de la famille Gerbeau de l'ancien presbytère, le Conseil Municipal a fait le point sur l'état des lieux réalisé, les travaux de nettoyage et d'entretien à réaliser, les restes à payer. Il est à déplorer que les lieux n'ont pas été laissés dans un état irréprochable. De plus, un an après ce départ, les impayés toujours pas soldés malgré d'innombrables relances, vont donner lieu à des poursuites.

L'entreprise MILET de Laval sur Doulon a été retenue pour le nettoyage et les petites réparations. C'était la proposition la plus complète et la moins onéreuse.

LOCATION ANCIEN PREBYTERE

Le Conseil Municipal a fait le point sur les suites de l'annonce et les visites organisées par les membres de la Commission (Catherine Pierrot, Gilles Vessayre, Raymond Giroux et Alain Fouillit).

Après délibération et vote, le Conseil Municipal a décidé de retenir pour la future location la famille Da Mota Cerqueira David / Desmaricaux Virginie et leurs deux enfants.

Bienvenue à cette nouvelle famille et bonne intégration dans notre petite commune.

BIBLIOTHEQUE

Responsables : Elise Giroux et Claude Tisseur.
Ouverture le mercredi.



GESTION ADMINISTRATIVE

IMPAYES

Alain Fouillit fait le point sur les sommes impayées à ce jour. Il reste deux dossiers non résolus : Location Gerbeau, ancien presbytère, et propriété Wester, au bourg.

LOCATION MATERIEL

Une demande de location de la perche télescopique de la commune a été rejetée.

DETR 2012 : DOTATION D'EQUIPEMENT des TERRITOIRES RURAUX

En 2012, le projet de rénovation des rues des villages n'avait pas été retenu par la sous-préfecture. Le Conseil Municipal s'était déclaré très déçu et avait, une fois de plus, constaté que les plus petites communes n'étaient pas toujours très aidées.

DETR 2013

Après présentation par Alain Fouillit du Guide 2013 de la DETR 2013, après avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé de représenter le dossier de la rénovation des rues des villages de Juillard, Serres, Combelles (travaux en 2013) et Combres (travaux en 2014). Le village de Combres n'a pas été retenu pour cette année et devra être représenté l'année prochaine.

En 2012 ce projet n'avait pas été retenu par la Sous-Préfecture. Cette année, 20% d'aide sur le montant hors taxe ont été octroyés. (Pour mémoire le dernier dossier retenu en 2011 avait été aidé à hauteur de 25%)

Les travaux sont programmés fin 2013.

Après étude des divers devis et après présentation des conclusions de la Commission Communale, l'entreprise EURIOVIA est retenue.

SUPPRESSION LIGNE DE CAR

La Municipalité avait été informée par le Président de la Communauté de Communes de la suppression de la ligne de car Craponne / La Chaise Dieu / Brioude. Ce service était très utile, notamment pour les jeunes se rendant dans les établissements scolaires (Collèges, Lycées, IME, LEGTA, EREA,...). Le Conseil Municipal avait déploré ce nouvel abandon de notre territoire. Depuis, ce service a été maintenu.

LA MANDAROUNE

Gilles Vessayre, Raymond Giroux et Catherine Pierrot ont représenté la commune pour rencontrer la propriétaire du terrain mitoyen à l'ancienne école. Divers contentieux ont été abordés au cours de cette réunion.

DEFENSE EXTERIEURE INCENDIE

Le dossier a été relancé par l'organisation d'une réunion entre les représentants de la Commune et le Service d'Incendie et de Secours.

INSCRIPTION EN NON VALEUR

Le Conseil Municipal a refusé catégoriquement l'inscription en non-valeur des impayés en cours.

PERMISSION DE VOIRIE

FRANCE TELECOM

Le Conseil Municipal a prorogé jusqu'au 31 décembre 2028 la permission de voirie à France Télécom pour ses installations au Bourg

SICTOM

Christophe Bard a fait le compte rendu des diverses réunions dont l'Assemblée Générale.

ATESAT

Le Conseil Municipal a signé la convention pour 2013 de l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité d'Aménagement Il est prévu que ce soit la dernière année de ce service dans sa forme actuelle. Le Parc Livradois Forez devrait reprendre ce service avec une cotisation intercommunale.

TRESORERIE

Le Trésorier Général a eu l'honneur de nous informer de la fermeture de la permanence du mardi à La Chaise Dieu sans concertation. Encore un service qui disparaît. Que va devenir le Canton de La Chaise Dieu ?

APPAREIL PHOTO

Il a été décidé le remplacement de l'appareil photo de la Mairie qui ne fonctionnait plus.

EBOULEMENT MUR DE JULLIARD

Afin de sécuriser la portion de rue, un arrêté avait été pris. La propriétaire du mur a été informée et les pierres éboulées ont été enlevées.

ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC

Le bilan des diverses réparations sur l'éclairage public a été présenté par Alain Fouillit.

LOCATON SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal a accepté la demande de prêt de la salle pour le 25 mai 2013 (famille Pastural Denis).

SITES CASADEENS

Le Conseil Municipal renouvelle son adhésion au Réseau Européen des Sites Casadéens.

CONVENTION SPA

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas donner suite à la proposition de Convention SPA pour cette année.

SICTOM

Le Conseil Municipal a fait le point sur la tournée de ramassage des ordures ménagères et le remplacement des poubelles usagées. Des problèmes seront réglés prochainement.

DEMATERIALISATION

Le projet de dématérialisation des documents administratifs et comptables (envoi par internet) se précise. Fin 2014 les échanges papiers par envoi postal devraient être remplacés par des liaisons dématérialisées par internet.

LOCATION PRESBYTERE

Il a été décidé de faire isoler par une entreprise spécialisée les toilettes de l'ancien presbytère.

LOCATION BALAYEUSE

Le tarif de location à la commune de Berbezit est inchangé : 40 euros de l'heure.

CIMETIERE

Une demande de dispersion de cendres présentée par Mme Vallon pour son frère a été acceptée par le Conseil Municipal. Le tarif est de 40 euros (plaque fournie et posée).

VISITE DU SOUS PREFET

La date du 14 juin 2013 a été annulée.

ETAT CIVIL Extrait du registre d'Etat Civil 2012

Naissance

Marie-Hélène Blandine TILLARD
au village de La Grange le 19 septembre 2012

Décès

Marie France ASTIER
le 16 mars 2012 à Clermont Ferrand
Jean Claudius ROYON
le 18 décembre 2012 à Craponne sur Arzon

INSCRIPTION LISTES ELECTORALES
Pour une inscription sur les listes électorales
veuillez vous présenter au secrétariat
avant le 31 décembre.

EAU POTABLE

EAUX NON SURVEILLEES

Il a été décidé l'achat de panneaux à apposer aux différents points d'eau non surveillés de la commune.

ASSISTANCE TECHNIQUE EAU

Le Conseil Municipal a renouvelé la convention entre le Maître d'Ouvrage et le Département pour réaliser une mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau.

MESURES PRELEVEMENTS EAU POTABLE

Gilles Vessayre, 1^{er} adjoint, a rappelé la réglementation imposant la pose de compteurs de production aux captages d'eau potable et de

compteurs de sectorisation dans les différentes antennes du réseau.

Un effort financier très important découle de ces exigences. Des devis ont été étudiés. Le Conseil Municipal a décidé de faire exécuter ces travaux. Le budget de l'eau a donc dû prendre en compte une dépense de 4 483 euros HT pour la fourniture et la pose de 5 compteurs et le terrassement.

BRANCHEMENT EAU POTABLE

Le Conseil Municipal a été informé qu'il y a un projet d'acquisition d'un bâtiment au village de Védières. Une demande de branchement électrique et eau potable est parvenue en Mairie pour cette ancienne grange susceptible d'être vendue pour sa transformation en habitation (résidence secondaire).

Les personnes éventuellement acheteuses ont souhaité connaître les frais liés aux branchements.

Le Syndicat Départemental d'Energies a fait une étude de faisabilité et de coût.

De même pour l'alimentation en eau potable, la commune a contacté le Syndicat des Eaux du Brivadois et des entreprises spécialisées pour estimer les possibilités et le coût d'un branchement en eau potable.

Ces conclusions ont été transmises au demandeur qui décidera de la suite qu'il souhaite donner.

Il est rappelé, renseignements pris auprès des services compétents et rencontre faite avec les demandeurs, que :

- L'alimentation électrique est traitée par le Syndicat Département d'Energies ;
- Les travaux d'alimentation en eau potable sont du ressort de la commune, les factures sont à la charge des demandeurs.

POMPE DE LA STATION DU SAP

Il a fallu refaire le bobinage du moteur de la pompe de la station du Sap. L'entreprise SHEM SARL a effectué les travaux.

PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES

Le Conseil Municipal a fait le point sur les diverses interventions sur les captages.

Les périmètres de protection sont terminés à Chantelauze et Le Sap

Le périmètre et le chemin d'accès sont terminés à La Bastide.

Les subventions du Département et de l'Agence de l'Eau sont versées.

SYNDICAT DES EAUX DU BRIVADOIS

Le Conseil Municipal a donné un avis favorable à l'intégration de la commune d'Anzat le Luguët.

Alain Fouillit a présenté le compte rendu du Comité du 24/03/2013.

INTERVENTIONS DIVERSES

Alain Fouillit et Gilles Vessayre ont fait le compte rendu des interventions qu'ils ont effectué sur le réseau avec parfois l'aide des techniciens du Syndicat.

ASSOCIATION SYNDICALE EAU DE PISSIS

Alain Fouillit et Gérard Fouillit présente une demande de la Trésorerie de reprise des comptes de l'Association par le budget communal. Les ayants droit ont été informés et doivent donner leur position.

ASSAINISSEMENT

TARIFS ASSAINISSEMENT

Afin de se mettre en conformité avec la nouvelle réglementation, les tarifs assainissement du bourg ont été arrêtés à 0,60 euros le m³ et une part fixe de 48 euros à compter de 2012.

«LES QUATRE ROUTES»

Les nouveaux devis pour relier le secteur au réseau d'assainissement collectif sont jugés trop élevés par l'ensemble du Conseil Municipal.

L'étude a continué et les entreprises se sont rendues à nouveau sur le terrain pour préciser le projet sans que le coût ne soit significativement diminué.

Les diverses solutions tant au point de vue collectif qu'au point de vue individuel sont étudiées.

Aucune solution n'apparaît satisfaisante pour le moment.

LE CHOMET

Un problème d'assainissement individuel se pose au Chomet. La propriétaire a été contactée.

VIE ASSOCIATIVE

SALLE POLYVALENTE

Le Conseil Municipal a fixé le calendrier d'occupation de la Salle des Fêtes.

- 29 décembre 2012 : après-midi récréative d'activités manuelles pour les plus jeunes. Elise Giroux, Conseillère Municipale et le Comité des Fêtes, sont remerciés de l'organisation de cette belle demi-journée.
- 31 décembre 2012 : réveillon privé.
- 09 février 2013 : Assemblée Générale de l'Association de Pêche de la Haute Senouire.
- 25 mai 2013 : fête privée.
- 08 juin 2013 : Anniversaire de l'Association de Pêche de la Haute Senouire.

DONS

Suite aux prêts de la salle des fêtes du Bourg, la famille Monatte Florian et la famille Pastural Denis ont fait un don de 60 euros chacun au CCAS.

Le Conseil Municipal remercie les généreux donateurs.

TELETHON 2012 MOTOS

Gilles Vessayre a présenté le programme du téléthon 2012. Les manifestations de 2011 ont été reconduites intégralement.

Pour 2013 il y a une incertitude sur le renouvellement de cette rencontre.



TELETHON 2012

Le bilan du Téléthon 2012 est présenté. Remerciements aux organisateurs pour cette édition 2012 comme d'habitude très réussie.



60 ANS DE L'ASSOCIATION DE PECHE

Suite à la demande de Pascal Cornut, Président de la Société de Pêche de la Haute Senouire, le Conseil Municipal a accordé une subvention exceptionnelle de 500 euros pour les 60 ans d'existence de

l'Association. A cette occasion le Conseil Municipal remercie chaleureusement cette association pour son engagement dans la vie et l'animation de notre secteur notamment pour la fête de Saint Pal, la fête de la pêche, les actions dynamiques destinées aux jeunes...

A l'occasion de cet anniversaire, le Président Pascal Cornut s'est vu remettre la médaille de la Fédération de Pêche de la Haute Loire par le Président Antoine Lardon et la médaille d'Or du Conseil Général par Marie-Agnès Petit Conseillère Générale et Régionale.



GALETTE ET VŒUX 2013

Le 13 janvier 2013 a été organisée la traditionnelle rencontre pour la Galette et les vœux de la Municipalité.



ASSOCIATION PROPRIETAIRES FORESTIERS

Le Conseil Municipal a été informé de la création d'une association de propriétaires forestiers qui mutualise les droits de collecte des champignons. Une réunion d'information a été organisée à la salle des fêtes de St Pal de Senouire le 03 février 2013 pour tous les propriétaires forestiers de la commune. Les responsables pour Saint Pal sont Christophe Bard, Michel Malfant et Anne Marie Rax.





DOYENNE DE LA COMMUNE

La Municipalité a rendu visite à la doyenne de la Commune : Mme Delabre (Vedières) pour fêter son anniversaire.



AIDE SOCIALE

CONSEIL GENERAL AIDE SOCIALE

Alain Fouillit a donné lecture d'une lettre du Conseil Général portant sur une demande de participation de 1 euro par habitant pour aider au financement du Fonds de Solidarité Logement (FSL).

Après avoir délibéré, le Conseil est passé au vote. A l'unanimité la participation a été acceptée.

RESTOS DU CŒUR

Certains aînés ont souhaité donner leur colis de Noël aux restos du cœur de La Chaise Dieu. Cette association a remercié les donateurs et la commune.

AIDE ALIMENTAIRE

Alain Fouillit a donné lecture de la lettre du Conseil Général au sujet de l'Aide Alimentaire qui est en difficulté. Le Conseil Municipal remet à une prochaine réunion la décision de demande d'aide.

REPAS DES AÎNÉS





Pour pouvoir bénéficier de la même prestation du traiteur, la date est déjà retenue par Catherine Pierrot, responsable de l'organisation : le 21 octobre 2013. Sur proposition de Catherine Pierrot, le Conseil Municipal a donné son accord unanime pour l'intervention de Jean François Comte lors du repas de fin d'année des aînés. Il s'agira d'une projection de vieilles photos.

SECTIONS

SECTION LE SAP

Rôle d'affouage : pas de changement par rapport à 2012.

VENTE PARCELLE CLERSANGES

En raison de l'article L.2131.11, Elise Giroux et Alain Fouillit, intéressés à l'affaire, n'ont pas participé aux délibérations et ont quitté la salle.

La famille LENNE a demandé d'acheter la parcelle AB50 appartenant aux habitants de Clersanges, soit en totalité soit une partie en prolongement de leur propriété jusqu'à la route départementale.

Le Conseil Municipal a délibéré. La vente de la parcelle complète n'est pas souhaitable à cause de la

présence de servitudes de passage pour les parcelles environnantes et les réseaux présents sur le terrain (Eau, EDF, Transformateur électrique).

La vente partielle pouvait être envisagée à condition que les habitants soient favorables au projet. C'est pour cela que le Conseil Municipal a décidé d'arrêter une décision définitive après la consultation des électeurs du village de Clersanges.

Après vote, 6 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention, 1 conseiller absent, la procédure de consultation des électeurs a été lancée.

La liste électorale était consultable au secrétariat de mairie.

Le service des Domaines a été contacté par la Commune pour une estimation du bien : 1,20 euros le prix du m².

Un document d'arpentage a été présenté par les demandeurs pour avoir la superficie exacte de terrain à céder : 653 m².

La sous-préfecture a été contactée pour fixer une date. Elle a approuvée la date proposée par le Conseil Municipal. Par arrêté en date du 28 novembre 2012, M. le Sous-Préfet a convoqué les électeurs.

Tous les électeurs ont reçu les détails de la demande d'acquisition et le matériel de vote.

La consultation d'électeurs s'est déroulée le 2 janvier 2013 de 10 heures à 16 heures en Mairie de Saint Pal de Senouire.

A la question «Donnez-vous votre accord pour la vente partielle à M. et Mme LENNE Roger ou ses ayants droit de la parcelle AB50 du village de Clersanges», sur dix-huit inscrits, dix-huit électeurs ont participé au scrutin, quatre se sont prononcés pour la vente et quatorze contre.

Après délibération, vu les résultats de la consultation, le Conseil Municipal a décidé de suivre l'avis de la majorité des électeurs du village de Clersanges et de ne pas autoriser la cession partielle de la parcelle AB50, bien de la section du village de Clersanges, à M. et Mme LENNE Roger ou ses ayants droit.

Les bornes installées sur le terrain ont été retirées.

Suite aux courriers des demandeurs, M. le Sous-Préfet, dans ses réponses, a indiqué clairement que les démarches légales avaient été parfaitement respectées lors de la consultation d'électeurs et que la vente de la parcelle ne pouvait pas être faite.

ROLES SOUS REPARTITION

Les rôles de sous répartition des taxes foncières des villages et des sections ont été arrêtés.

SECTION

CLERSANGES/PISSIS/MOLIMARD/LE SAP

Dans un premier temps, le Conseil Municipal avait décidé de reporter la décision pour la coupe de bois

2013. Il restait encore beaucoup trop d'incertitudes sur ce dossier. Certains points étaient à clarifier. Comme d'habitude les ayants droit sont toujours consultés avant toutes décisions. Une bonne entente règne entre la Municipalité et la Section.

Le Conseil Municipal a décidé de suivre l'avis des ayants droit :

- Rôle d'affouage : pas de changement par rapport à 2012 ;
- Travaux 2013 : pas de travaux programmés ;
- Bois de chauffage : un marquage sera effectué ;
- La délibération de partage transmise par la Sous-Préfecture au Tribunal Administratif est retirée. Cela rassurera la Préfecture, la Sous-Préfecture et la Trésorerie. Le dossier n'est toutefois pas fermé et les discussions non plus...

COMMUNAUTE DE COMMUNES

CG2D

Contrat Global de Développement Durable

Le Conseil Communautaire s'est réuni pour faire le point des subventions CG2D.

A Saint Pal de Senouire le point est fait sur les différents dossiers et notamment il est noté que tous les travaux inscrits au CG2D (Contrat Globale de Développement Durable) ont été réalisés comme prévu et les aides versées. Il s'agissait des travaux au cimetière communal, la rénovation des voies goudronnées et les travaux de bâtiment.

FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES CRAPONNE / LA CHAISE DIEU

Alain Fouillit a fait part au Conseil de l'arrêté du Préfet de Haute Loire projetant la fusion des Communautés de Communes de LA CHAISE DIEU et CRAPONNE SUR ARZON. Les Communes concernées doivent donner leur avis sur ce projet.

Fusion de la Communauté de Communes et dossier de demande DETR traité par la sous-préfecture ont été étrangement à traiter à la même période en 2013 comme en 2012.

(DETR : Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux)

De nombreuses discussions se sont déroulées au cours de plusieurs réunions. Le Conseil Municipal a suivi ce dossier de près.

Un débat s'est instauré sur l'avenir de l'intercommunalité, sur la place de la commune dans l'intercommunalité, sur les comptes rendus des différentes réunions.

Au final, à l'unanimité le conseil s'oppose à la fusion des communautés de communes de Craponne sur Arzon et de La Chaise Dieu.

Ce choix étant argumenté d'une part par l'inquiétude de la place des communes à fortes populations au détriment des communes plus faiblement peuplées ; d'autre part, est-ce que les grosses communes surendettées ne vont pas profiter de l'actif des petites communes ?

Ensuite qu'en est-il de la sauvegarde des services publics des communes les plus défavorisées (école primaire, collège, postes, perception, banque...).

N'est-ce pas également un signe de la disparition des petites communes et cantons ?

Les termes de cette délibération ont été diversement appréciés et parfois critiqués.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Alain Fouillit a fait le compte rendu du Conseil Communautaire. Il s'agissait de fixer la répartition des sièges pour chaque commune. Après délibération et vote la répartition suivante a été retenue par le Conseil Municipal dans un souci de soutien et de représentativité des petites communes (moins de 100 habitants) :

	Population retenue	Nombre de délégués : Proposition retenue Com. de Communes	Nombre de délégués : Proposition retenue St Pal
Berbezit	59	1	2
Bonneval	86	1	2
La Chaise Dieu	722	5	3
La Chapelle G.	139	2	2
Cistrières	136	2	2
Connangles	137	2	2
Félines	283	3	2
Laval/Doulon	62	1	2
Malvières	134	2	2
St Pal	101	2	2
Sembadel	248	2	2
TOTAL		23	23
Vice-Présidents		6	6

LES BUDGETS

DECISIONS MODIFICATIVES 2012

Le budget 2012 de la section de Clersanges Pissis Molimard Le Sap a été modifié pour faire face à des recettes et des dépenses imprévues. (Recettes + 19 500 euros, Dépenses + 19 500 euros)

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte le virement de crédit de 102 Euros du compte 668 (Charges diverses) sur le compte 73923 (Reversement FNGIR).

INVESTISSEMENT 2013 EXECUTION BUDGETS AVANT LE VOTE

Afin de ne pas pénaliser les entreprises travaillant pour la Commune, le Maire a été autorisé, en 2013 jusqu'au vote des budgets, à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits en 2012.

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

La contribution 2013 est fixée à 2 948 Euros.

RENEGOCIATION DE PRETS

Vu le faible écart entre les taux obtenus pour les prêts des travaux d'Eau Potable et d'Assainissement du Bourg et les taux actuellement appliqués, la renégociation n'a pas été pas demandée.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

La demande de subvention de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de Haute Loire a été rejetée.

Le Conseil Municipal a octroyé une subvention exceptionnelle de 100 euros à l'Association de Danse «La Crouzade» pour l'achat d'un accordéon électronique.

Une subvention communale de 50 euros a été allouée à l'ADAC (Animations du Canton de La Chaise Dieu). Leur spectacle sera donné pour la fête patronale d'août 2013.

La subvention de 6.80 Euros par habitant a été versée à la Maison de retraite de La Chaise Dieu (MAPA) pour les aménagements extérieurs.

Après vote, il a été alloué une subvention exceptionnelle de 80 euros pour la création de l'association «CHAMPI-FRUIITS DES BOIS».

Suite à la demande de Pascal Cornut, Président de la Société de Pêche de la Haute Senouire, le Conseil Municipal a accordé une subvention exceptionnelle de 500 euros pour les 60 ans d'existence de l'Association.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2012 ET BUDGETS 2013

Suite aux travaux de préparation de la Commission des Finances le 6 mars 2013, en présence du Trésorier, et à la présentation des documents budgétaires, ont été approuvés les Comptes Administratifs 2012 et les Budgets 2013 (Commune, Ccas, Section Clersanges / Pissis / Molimard / Le Sap, Eau et Assainissement).

Les comptes administratifs conformes aux Comptes de Gestion dressés par le Trésorier.

SUBVENTIONS COMMUNALES

En préparation du budget 2013, le Conseil Municipal a dressé la liste des organismes auxquels est attribuée une subvention communale. Les montants des aides sont fixés.

	CA2012	BP2013
ADAC		50
AD PEP43	35	35
ADAPEI	80	80
AFM PARALYSES DE FRANCE	35	35
AMIS BIBLIOTHEQUE	55	55
ANCIENS COMBATTANTS	100	100
ADMR	80	80
CHASSE	100	100
PECHE	120	120
COLLEGE LA CHAISE DIEU	100	100
DONNEURS SANG	70	70
MATERNELLE LA CHAISE DIEU	50	50
ELEMENTAIRE LA CHAISE DIEU	100	100
CHEVEUX D'ARGENT	50	50
LUTTE CONTRE LE CANCER	50	50
TRISOMIE 21	80	80
VISITEURS HOPITAUX	40	40
LA CROUZADE		100
CHAMPI-FRUIITS DES BOIS		80
60 ANS PECHE	500	
MAPA LA CHAISE DIEU		686.80
Diverses subventions à répartir		455

TAUX COMMUNAUX

Les taux communaux des taxes locales (partie communale) sont inchangés.

Taxe d'Habitation :	13,98%
Taxe Foncière Non Bâti :	59,89%
Taxe Foncière Bâti :	6,94%
Contribution Foncière Entreprises :	23,77%

DECISION MODIFICATIVE 2013 APRES VOTE

Afin de régulariser le versement de la subvention à la MAPA de La Chaise Dieu, il a été décidé un virement de crédit sur le budget 2013 : -700 euros (entretien de bâtiment) / +700 euros (subventions communales)

INDEMNITE TRESORIER

Après délibération, le Conseil Municipal a décidé de voter pour l'attribution de l'indemnité de conseil du Trésorier de Craponne sur Arzon.

Taux de l'indemnité 100% : 0 voix

Taux de l'indemnité 75% : 6 voix

Taux de l'indemnité 0% : 5 voix

Le taux de 75% est donc retenu pour l'indemnité 2013 portant sur la gestion 2012.



COMMUNE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	CA2012	BP2013	RECETTES	CA2012	BP2013
	100 828.07	190 412.50		139 050.46	190 412.50
Fournitures non stockables (edf...)	5 918.65	7 000.00	Autres produits Le Sap	520.00	59.00
Combustible	0.00	500.00	mises en charge		6.00
Carburant	245.76	1 000.00	Concessions cimetière	0.00	100.00
Alimentation	100.00	200.00	Remboursements divers	531.50	
Fournitures d'entretien	0.00	100.00	Services et ventes diverses	1 051.50	165.00
Petit équipement	0.00	500.00	Impôts locaux	41 935.00	42 932.00
Fournitures de voirie	0.00	500.00	Autres reversements	28.00	100.00
Fournitures administratives	857.76	1 500.00	Droits de mutation	8 982.39	5 000.00
Locations	0.00	500.00	Impôts et taxes	50 945.39	48 032.00
Entretien terrains	0.00	500.00	DGF forfaitaire	52 496.00	53 334.00
Entretien bâtiments	2 300.64	6 000.00	Dotation solidarité rurale	10 106.00	10 000.00
Entretien voies & réseaux	4 237.63	8 149.50	Dotation Elus Locaux	2 734.00	2 700.00
Travaux section Le Sap	777.40	60.00	Autres participations	0.00	100.00
Maintenance	1 731.51	2 000.00	Autres organismes dont Elections	0.00	100.00
Assurances	2 118.02	2 211.00	Allocations compensatrices	8 201.68	7 709.00
Divers Services extérieurs (abonnements)	230.00	500.00	Dotations et participations	73 537.68	73 943.00
Rémunérations diverses (trésorier, DDE...)	351.66	500.00	Revenus des immeubles	12 342.25	12 000.00
Publications, fêtes, cérémonies	5 719.19	5 000.00	Produits divers (T.F. cautions,...)	1 173.64	800.00
Mission	81.75	100.00	Produits de gestion courante	13 515.89	12 800.00
Frais postaux	2 066.47	2 500.00	Produits exceptionnels		
Services bancaires	0.00	100.00	Excédent fonctionnement reporté		55 472.50
Cotisations	190.88	500.00		Résultats	
Frais de garderie Le Sap	0.00	10.00		38 222.39	
Remboursements de frais écoles	9 760.32	15 000.00			
Autres services	0.00	100.00			
Impôts TF	1 803.00	2 000.00			
Autres impôts	0.00	100.00			
Charges générales	38 490.64	57 130.50			
Personnel titulaire	13 330.49	14 000.00			
Personnel non titulaire	2 811.15	3 000.00			
Charges sociales	4 114.00	4 500.00			
Charges CDG	188.00	200.00			
Charges personnel	20 443.64	21 700.00			
Indemnités élus	11 468.84	12 000.00			
Frais de missions	0.00	100.00			
Retraite élus (Ircantec/patronale)	1 144.93	1 200.00			
Pertes sur créances irrécouvrables	0.00	500.00			
Aide Sociale 43 FSL		120.00			
Service incendie	2 890.85	2 946.00			
Contributions	550.00	680.00			
Autres contingents (encombrants...)	0.00	0.00			
Subventions publiques	13 000.00	19 360.00			
Subventions privées	1 645.00	1 745.00			
Répartition ayants-droit Le Sap	0.00	0.00			
Gestion courante	30 699.62	38 651.00			
Intérêts	664.17	431.00			
Charges financières	28.00	500.00			
Charges financières	692.17	931.00			
Titres annulés années antérieures					
Charges exceptionnelles	0.00	0.00			
Prélèvement GIR	10 502.00	12 000.00			
Déficit fonctionnement					
Virement section investissement	0.00	60 000.00			



COMMUNE INVESTISSEMENT

DEPENSES	CA2012	BP2013	RECETTES	CA2012	BP2013
DEPENSES	62 735.86	142 362.74	RECETTES	34 721.72	142 362.74
Emprunt: Etablissements de crédits	5 317.08	5 551.00	Cautions des locations	450.00	
Remboursement Cautions			FCTVA	7 658.00	8 490.00
Emprunts (Capital)	5 317.08	5 551.00	Affectation du Fonctionnement	26 387.60	54 401.74
Frais d'études			Dotations Fonds divers	34 045.60	62 891.74
Etudes	0.00	0.00	Subvention Auvergne	226.12	
Terrains de voirie	720.00	2 000.00	CG2D Bâtiment	0.00	3 000.00
Eclairage public	0.00	1 000.00	CG2D Chemins	0.00	3 326.00
Achat matériel voirie	444.52	1 000.00	DETR 2011 voirie	0.00	5 145.00
Achat matériel informatique	1 359.85	1 000.00	DETR 2012/2013 rues des villages	0.00	8 000.00
Autres acquisitions	1 841.70	2 000.00			
Achat matériel	4 366.07	7 000.00	Subventions	226.12	19 471.00
Réparations mairie	0.00	1 000.00	Emprunts		
Travaux de voirie	40 989.68	60 410.00	Emprunts	0.00	0.00
Aménagement salle communale	0.00	1 000.00	plus / moins value des cessions		
Bâtiments communaux	12 063.03	7 000.00	immobilisations terrains		
Ancien presbytère	0.00	3 000.00	vente terrain		
Eglise	0.00	1 000.00	Virement du fonctionnement		60 000.00
Aménagements Bourg	0.00	1 000.00	Excédent		
Aménagements Cimetière	0.00	1 000.00			
				Résultats	
Travaux	53 052.71	75 410.00		-28 014.14	
Déficit		54 401.74			

CCAS

DEPENSES	CA2012	BP2012
DEPENSES	2 226.20	2 520.32
Repas et colis	2 073.20	2 220.32
Cotisations	153.00	200.00
Secours divers	0.00	100.00
RECETTES	2 000.00	2 520.32
Subvention Commune	2 000.00	2 000.00
Dons	0.00	60.00
Excédent		460.32
	Résultats	
	-226.20	

CLERSANGES PISSIS MOLIMARD LE SAP

DEPENSES	CA2012	BP2013
DEPENSES	22 309.41	30 473.17
Entretien et réparations	2 260.44	5 307.17
Services bancaires	0.51	10.00
Frais de garderie	2 600.00	2 000.00
Impôts	1 793.00	2 000.00
Répartition	15 655.46	21 156.00
RECETTES	22 922.33	30 473.17
Coupes	17 612.39	356.00
Mise en charge	1 956.94	39.00
Subvention travaux	1 560.00	0.00
Recouvrements	1 793.00	2 000.00
Excédent		28 078.17
	Résultats	
	612.92	

EAU POTABLE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	CA2012	BP2013	RECETTES	CA2012	BP2013
DEPENSES	22 425.32	22 644.87	RECETTES	19 545.48	22 644.87
Fournitures non stockables	265.03	300.00	Vente de l'eau	2 869.22	2 800.00
Autres fournitures	0.00	10.00	Location compteurs	3 964.03	3 900.00
Services extérieurs	5 163.14	5 197.47	Remboursement redevances	16.35	0.00
Analyses Cotisations	5 338.69	5 410.00	Produits des services	6 849.60	6 700.00
Frais bancaires	0.00	10.00	Subvention Commune	8 500.00	11 300.00
Autres	0.00	10.00	Régularisation centimes	1.90	10.00
Fonds de péréquation	117.24	150.00	Produits except (compteurs gelés, divers, ...)	561.84	10.00
Charges générales	10 884.10	11 087.47	Reprise subventions (année 2010 et 2011)	3 632.14	3 632.14
Pertes créances irrécouvrables	0.00	50.00	Produits des services	4 193.98	3 642.14
Intérêts	658.82	615.00	Excédent		992.73
Charges exceptionnelles	0.00	10.00		Résultats	
Charges générales	0.00	10.00		-2 879.84	
Dépenses amortissement travaux 1997	2 671.36	2 671.36			
Dépenses amortissement travaux 2009	8 211.04	8 211.04			
Amortissements	10 882.40	10 882.40			
Déficit					

EAU POTABLE INVESTISSEMENT

DEPENSES	CA2012	BP2013	RECETTES	
	12 422.45	69 634.43	13 505.28	69 634.43
Emprunts	967.43	968.00	Virement du fonctionnement	
Acquisition terrains	850.00	100.00	Affectation	
Travaux divers	6 972.88	64 934.29	Subvention Réseaux	2 622.88 6 035.00
Immobilisations	6 972.88	64 934.29	Subventions	2 622.88 6 035.00
Reprise subventions	3 632.14	3 632.14	Amortissement 1997	2 671.36 2 671.36
Déficit			Amortissement 2009	8 211.04 8 211.04
			Amortissements	10 882.40 10 882.40
			Excédent	52 717.03
			Résultats	1 082.83

ASSAINISSEMENT FONCTIONNEMENT

DEPENSES	CA2012	BP2013	RECETTES	
	6 380.38	9 924.14	CA2012	BP2013
Autres fournitures	0.00	10.00	Redevances Assainissement	1 586.40 1 500.00
Entretiens	0.00	10.00	Rémunération Agence de l'Eau	132.55 100.00
Analyses	0.00	23.07	Autres produits (écarts centimes, ...)	0.86 10.00
Charges générales	0.00	43.07	Subvention Commune	2 500.00 6 060.00
Pertes et créances irrécouvrables	0.00	50.00	Reprise subventions	1 906.35 1 906.35
Charges divers (écarts centimes...)	0.21	10.00	Excédent	347.79
Intérêts	3 294.10	3 075.00	Résultats	-254.22
Dépenses amortissement 2009	3 086.07	3 086.07		
Virement investissement	0.00	3 660.00		
Déficit				

ASSAINISSEMENT INVESTISSEMENT

DEPENSES	CA2012	BP2013	RECETTES	
	6 743.49	6 803.64	CA2012	BP2013
Emprunt	4 837.14	4 839.72	Affectation	57.57
Travaux Assainissement			Amortissement 2009	3 086.07 3 086.07
Reprise subventions	1 906.35	1 906.35	Virement du fonctionnement	3 660.00
Déficit		57.57	Excédent	
			Résultats	-3 657.42

MEDAILLE D'HONNEUR COMMUNALE DEPARTEMENTALE ET REGIONALE

Jean Delabre et Alain Fouillit ont été honorés par la remise de la Médaille d'Honneur Communale, Départementale et Régionale. Les nombreuses années passées pour défendre la Commune et ses habitants justifient amplement cette décoration.

Les styles des deux récipiendaires sont très différents mais une chose les rapproche : leur immense dévouement. Les grands services rendus ont permis à la Commune de toujours avancer. Qu'ils soient tous les deux remerciés.

De nombreuses personnalités et surtout la population étaient là pour entourer les deux élus locaux.



FETE PATRONALE

FEU D'ARTIFICE 2013

Les entreprises spécialisées ont fait des propositions de devis pour le feu d'artifice de la fête communale 2013. Deux solutions étaient envisagées : tiré au calvaire ou derrière l'église. La réflexion a été lancée. La proposition pour le feu d'artifice de la fête communale retenue est celle de l'entreprise SODIP de Cournon d'Auvergne. Le spectacle pyrotechnique sera donc tiré derrière l'église du bourg comme avant.



LA PAROLE EST AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

Anciens Combattants

Président Jean DELABRE

Association de Pêche de la Haute Senouire

Président Pascal CORNUT

Comité des Fêtes

Président Vivien GIROUX

Association de Chasse

Président Jean-Marc ROUX

(Remplacement à l'A.G. du 28 juillet 2013)

CEREMONIES DES 11 NOVEMBRE ET 8 MAI

L'Association des PGCATM et le Conseil Municipal invitent, chaque année, la population et les enfants de la commune à participer aux commémorations du 11 novembre 1918 et du 8 mai 1945 sur la place de la Mairie.

Ces cérémonies suivent un office religieux.

Les enfants, la population et le Conseil Municipal témoignent ainsi leur respect aux hommes qui nous ont défendus et nous ont permis de vivre libres aujourd'hui.

Le verre de l'amitié est offert à l'issue des cérémonies au Café de la Senouire.



SOCIETE DE PECHE DE ST PAL DE SENOUIRE

Pascal CORNUT : Président et Administrateur à la Fédération Départementale de Pêche

En 2012, l'association de pêche comptait 237 membres.

Au 1^{er} janvier 2013, la Société de pêche de ST PAL DE SENOUIRE a eu 60 ans d'existence.

Aussi, pour fêter cet évènement, les membres du Conseil d'Administration ont décidé d'organiser une manifestation à la salle polyvalente de St Pal le Samedi 8 Juin 2013. C'est devant une foule nombreuse de pêcheurs et d'élus que le Président, Pascal CORNUT, et toute son équipe ont retracé la vie de la Société de pêche à travers un décor somptueux d'affiches, de photos et de textes.

Les adhérents de l'école de pêche ont montré également, avec talent, la confection de mouches et ont présenté à travers un film les différentes sorties de l'année 2012.

Pour la 3^{ème} année consécutive, des travaux d'aménagement de caches ont été réalisés par le SICALA en aval et en amont de St Pal de Senouire, ainsi que sur le ruisseau de Hierbettes.

Différentes activités ont été réalisées en 2012 :

- Fête de la pêche pour les enfants,
- Pêche électrique,
- Comptage de frayères,
- Lâchers de truites,
- Entretien des rives sur la rivière et sur le plan d'eau du Breuil à la CHAISE DIEU.

Jean Gilles RIX, Responsable de l'école de pêche, et Florent PAULET, l'un de ses adhérents, ont eu le plaisir

de recevoir une médaille du Conseil Général. Lors du salon de la Pêche à COURNON D'AUVERGNE le 20 Janvier 2013, Florent a reçu une médaille nationale de la part du Vice-Président de la Fédération de Pêche en France.

Une fois encore, nos remerciements se tournent vers tous les bénévoles qui permettent à notre Société de pêche d'être toujours plus active.





ASSOCIATION DE CHASSE SAINT PAL DE SENOUIRE

Après 3 ans passés à la tête de l'association communale de chasse il était temps pour moi de prendre du recul. Les débuts ont été difficiles à cause d'une population élevée de sangliers qui mettait à mal cultures et prairies.

Les équipages habituels de chasse ayant fait valoir leur droit de retrait, nous avons eu la chance que des chasseurs de l'Emblavez (ayant droit par filiation) viennent nous prêter main forte et remettre de l'ordre dans la surpopulation.

Malgré l'augmentation des dégâts au cours des premiers mois, les rapports avec les propriétaires et exploitants se sont améliorés car nous avons mis tout en œuvre pour chasser et supprimer un maximum d'animaux de manière à revenir à une population raisonnable.

Dans la pratique de notre loisir il convient de respecter le biotope existant pour ne pas causer de tort à autrui. La préservation des espèces et la restauration de certaines autres ne peuvent se concevoir que si les conditions de gîte et de couvert sont réunies.

Je tiens enfin à remercier les collègues chasseurs pour leur implication et le respect des règles de sécurité de même que les habitants pour la cordialité des relations et les bons rapports que nous avons eu les uns envers les autres.

Je profite du présent bulletin pour féliciter le nouveau président et les membres du bureau qui reprennent le flambeau.

Jean-Marc ROUX

COMITE DES FETES



Comité des fêtes de Saint-Pal de Senouire

Siège social : chez Vivien GIROUX

Clersanges – 43160 SAINT PAL de SENOUIRE - ☎ 04 71 00 06 79 (H.R.)

La société de pêche de la haute Senouire a fêté cette année ses 60 ans d'existence !

C'est bien, et tous les membres du comité des fêtes sont derrière leur président Vivien pour congratuler Pascal Cornut et son équipe !

Bravo !

Quant à nous, notre comité fête humblement et discrètement sa sixième année !

Nous espérons que les pêcheurs en eau douce vont nous féliciter à leur tour !

Vous rendez-vous compte que pour notre soixantième anniversaire, si notre comité a longue vie, certains

membres d'aujourd'hui auront environ 130 ans à ce moment-là ?

Vont-ils tenir le coup, en mangeant des saucisses cuites à l'alambic lors de la fête patronale qui aura lieu cette année les 24 et 25 août pour la Saint-Barthélemy ?

Vont-ils survivre à la fête des vins nouveaux le 23 novembre ou à la choucroute du mois de mars 2014 arrosée d'un verre de bière* ?

Et tout cela organisé par leur troupe de pêcheurs (devant l'éternel) dans la bonne humeur ?

Nous en profitons ici pour dire que si certains bénévoles désirent se joindre à nous, ils seront les bienvenus !

L'arrivée des familles Sentenero (Lamothe) et Cerqueira (presbytère) a déjà renforcé le groupe, mais les nouvelles petites mains seront toujours accueillies avec chaleur par les membres actuels !

Nous souhaitons à tous les lecteurs et lectrices, douce vie et bonheur pérenne.

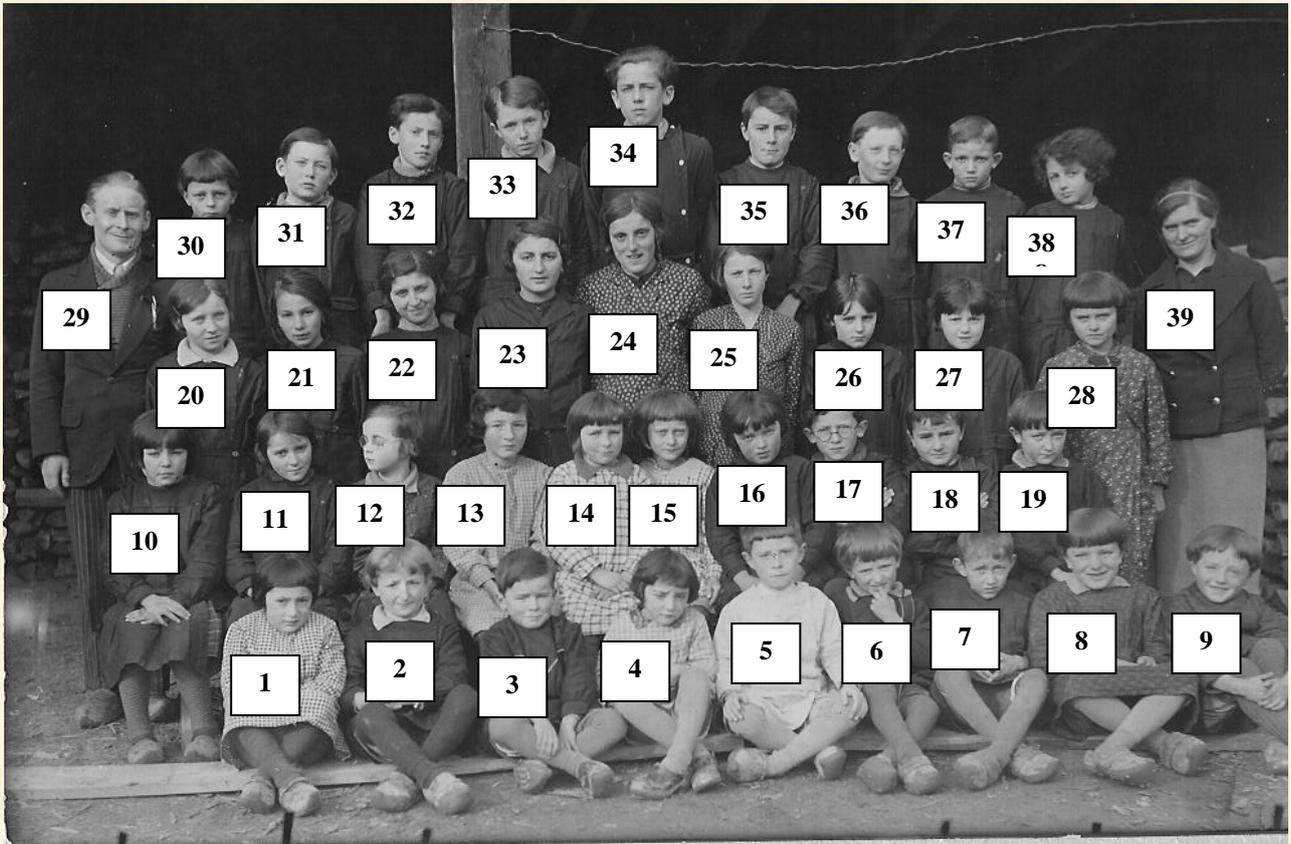
A bientôt à toutes et tous lors des prochaines manifestations où vous nous faites la joie d'être à chaque fois présents !

Merci.

* l'abus d'alcool est mauvais pour la santé ! Qu'on se le dise !



Aviez-vous retrouvé tous les écoliers dans notre dernier bulletin ?
1936 / 1937



De gauche à droite

1^{er} rang, assis sur une planche :

- 1- Marie Monier
- 2- Paul Farget (†)
- 3- Maurice Vincent
- 4- Claudette Ravel
- 5- Max Biscarat (†)
- 6- André Farget (†)
- 7- Félicien Ravel (†)
- 8- Marcel Barthélémy (†)
- 9- Pierre Alex.

2^{ème} rang, assis sur un banc :

- 10- Odette Monier
- 11- Jeanne Ravel
- 12- Marie-Jeanne Frugère (†)
- 13- Renée Begon
- 14- Raymondé Boudon (†)
- 15- Jeanne Farget (†)
- 16- Jeanne Monatte
- 17- Pierre Begon (†)
- 18- Marcel Fouillit
- 19- André Farget (†)

3^{ème} rang, debout :

- 20- Yvonne Giroux
- 21- Marie Tissandier (†)
- 22- Lucienne Farget
- 23- Marguerite Fouillit (†)
- 24- Louise Barthélemy (†)
- 25- Augusta Moury (†)
- 26- Thérèse Pascal
- 27- Jeannine Pascal
- 28- Marie Farget.

4^{ème} rang, debout :

- 29- M. Biscarat (†)
- 30- Arcis Monatte (†)
- 31- Georges Roubin (†)
- 32- Paul Baylot
- 33- Arsène Giroux (†)
- 34- Clément Bard
- 35- Jean Fouillit (†)
- 36- Alphonse Alex (†)
- 37- Roger Ravel
- 38- Jeannot Fouillit
- 39- Mme Biscarat (†).

Merci à Mme Vessayre née Claudette Ravel qui a prêté cette photo.